



► Partenariat

Le Réseau Mondial d'Entreprises de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le Travail Forcé (GBNFL) rassemble l'OIT et des entreprises du monde entier, de toutes tailles et de tous secteurs, et leurs réseaux, en vue d'éradiquer le travail forcé.

Le nombre de personnes victimes du travail forcé est estimé à 25 millions dans le monde. La Cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD) vise à éradiquer le travail forcé d'ici à 2030. Rejoignez-nous pour faire de cette vision une réalité.

Qui sommes-nous ?

La OIT GBNFL est un réseau de membres et de partenaires.

Les membres de l'OIT GBNFL sont des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, ainsi que des réseaux d'entreprises, y compris des organisations d'employeurs et d'entreprises, des groupements professionnels et des associations sectorielles.

Les partenaires de l'OIT GBNFL sont des initiatives pour ou par les entreprises dont les mandats sont identiques ou complémentaires à celui de l'OIT GBNFL.

Tous les membres et partenaires de l'OIT GBNFL s'engagent publiquement à :

Éradiquer. Prendre des mesures concrètes pour éradiquer le travail forcé sous toutes ses formes dans leurs organisations, leurs chaînes d'approvisionnement, leurs organisations membres, leurs secteurs et au-delà.

Promouvoir une réponse globale et coordonnée au travail forcé, y compris dans les relations avec les pouvoirs publics.

Respecter les principes de solidarité et de collaboration avec les autres parties prenantes pour mettre fin au travail forcé.

Une liste complète des membres et des partenaires peut être consultée sur flbusiness.network

Pourquoi adhérer ?

Nous avons d'autant plus d'impact que nous mettons en commun nos compétences, notre expérience et nos connaissances. Ensemble, nous pouvons obtenir davantage, surtout si nous savons tirer parti de l'incomparable capacité de rassemblement de l'OIT entre gouvernements, employeurs et travailleurs.

Notre partenariat permettra à plus d'entreprises et de gouvernements d'agir mieux et plus rapidement pour mettre fin au travail forcé. En outre, grâce à notre collaboration, leur action sera étayée, ciblée et cohérente.

Devenez partenaire. Mettez fin au travail forcé.

► D'autres bénéfiques sont à attendre :

- Gagner en visibilité à travers la communication de l'OIT, de l'OIT GBNFL et des Nations Unies, notamment grâce aux publications et événements conjoints.
- S'appuyer sur l'expertise et l'expérience des grandes entreprises, des initiatives professionnelles et de l'OIT.
- Obtenir de l'aide pour se repérer dans le paysage complexe des acteurs, des mécanismes et des ressources qui luttent contre le travail forcé dans différents secteurs et sous différentes latitudes.
- S'associer aux activités techniques de l'OIT pour apporter des solutions sur le terrain.
- Obtenir la reconnaissance officielle des contributions aux ODD et contribuer à l'Alliance 8.7, le partenariat mondial mis sur pied pour atteindre la Cible 8.7.

En quoi consiste le partenariat ?

Il existe de nombreuses façons de contribuer au réseau et à la réalisation de ses objectifs. Pour participer, vous disposez des options suivantes, sans que la liste soit exhaustive.

- Aider à fixer l'orientation du réseau en prenant part au plan de travail de l'OIT GBNFL.
- Participer aux groupes de travail composés d'experts qui cherchent des solutions à des problèmes spécifiques et préconisent les mesures adéquates.
- Diffuser les bonnes pratiques, les leçons tirées ou partager des outils et des ressources, par exemple en organisant conjointement un séminaire web ou un atelier technique à l'échelon national, ou en y participant.
- Mobiliser ses propres réseaux pour maximiser la portée et les effets bénéfiques de l'OIT GBNFL.

Quel est le processus de candidature ?

Les initiatives pour ou par les entreprises avec un mandat identique ou complémentaire peuvent rejoindre l'OIT GBNFL sans frais, en échange d'un soutien en nature. Après une première discussion avec le Secrétariat de l'OIT GBNFL, les partenaires potentiels envoient une lettre manifestant officiellement leur intérêt, signée par le dirigeant de leur organisation, qui les engage à apporter le soutien convenu.

Une fois que le comité directeur a approuvé la candidature, les nouveaux partenaires peuvent être amenés à signer un accord de partenariat avec l'OIT et l'OIT GBNFL.

Pour nous rejoindre, et pour obtenir davantage d'informations

fl-businessnetwork@ilo.org ou consultez flbusiness.network